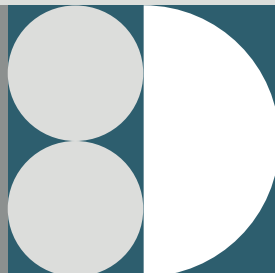




# ENQUÊTE SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES DE LIMOGES



# INTRODUCTION

## 289 RÉPONSES

Comme toujours dans ce type de questionnaire, les femmes sont majoritaires. Le sujet et le mode de passation accroissent d'autant plus leur représentation parmi les répondantes. Avec seulement 14 hommes ayant répondu, il nous est difficile de faire une comparaison genrée des réponses, seulement quelques tendances et hypothèses.

Comme dans tous les territoires interrogés, les employé.es sont majoritaires. Cette dissymétrie est attendue, étant donné que nous interrogeons massivement des femmes. Pour autant, le taux de personnes sans emploi et parent au foyer avoisine pour la première fois près de la moitié des réponses. La paupérisation des QPV de Limoges, évoquée y compris dans le schéma départemental, est ici vérifiée.

## LES MODES ET GARDE D'ACCUEIL

Les familles ont très peu recours aux modes de garde et d'accueil pour des raisons financières notamment.

La famille et les ami.es sont les deux autres modes de garde sollicités par ces familles, mais moins que la moyenne constatée.

15 % des enfants en moyenne n'ont pas d'autre mode de garde qu'eux-mêmes.

Près d'1/5ème des gardes sont assurées par les aînées de la fratrie.

## LES MODES DE DÉPLACEMENT

La moitié des familles interrogées ne possède pas de véhicule.

Il n'y a pas de corrélation majeure entre les distances parcourues et la longueur de ces dernières.

Malgré de faibles distances parcourues, la moitié des personnes déclarent rencontrer des difficultés de déplacement.

# LES PRÉCONISATIONS

## DU CÔTÉ INSTITUTIONNEL

Mettre en place de manière expérimentale une ligne de bus traversant toutes les heures afin d'en vérifier le flux et réajuster ou plus près des besoins.

Rajouter des noms à certains immeubles des quartiers stigmatisés pour les CV (à l'instar de la ville de Pessac à Saige).

Proposer davantage des activités (sports et loisirs) pour les adolescents particulièrement financés. Nombre de mères se privent pour financer une activité à leur enfant, voire le relaxent.

Accueillir les néo-venus (entraide, connaissance des dispositifs...) afin de leur permettre davantage d'intégration.

Médiateurs et médiatrices de quartier concernant les problèmes de voisinage et pour aider les familles en difficulté.

Pré-plaintes en ligne concernant les problèmes de voisinage.

Encourager le prêt de véhicules pour les familles les plus pauvres et ne pouvant se rendre régulièrement dans les espaces de soins éloignés, ou de loisirs.

Encourager l'implantation de gangs solidaires par le biais du réseau national Solidarauto ou autres associations locales.

Mettre en place un système de subvention pour les parents alternatifs, et mieux informer les acteurs sur leurs missions en matière d'aide afin de leur permettre des échanges et dispositifs adaptés par la ville. Cette problématique doit concerner tous des territoires concernés du 7 mai 2019.

Organiser des groupes de parents techniques avec ou sans professionnels sur l'éducation parentale pour les SPE, sans stigmatiser les mères seules, qui arrivent après le temps et l'argent.

Évaluer les besoins qualitatifs autour des besoins de familles immigrées ou d'origine des territoires cibles en grand nombre de familles en comparaison par le biais d'entretiens de ces besoins et autres dispositifs. Des informations quantitatives pourraient être recueillies notamment.

## PRENDRE EN COMPTE L'INTERSECTION

Des AVS pour soulager

Des aides plus importantes pour des frais plus importants

Des lieux collectifs adaptés

travail et handicap (flexibilité, postes adaptés...)

## POUR LES PARENTS SEULS QUI TRAVAILLENT

Développer des crèches parentales le soir pour compenser les horaires atypiques dans des lieux déjà dotés.

Ne pas soumettre à impôt la pension alimentaire des enfants en cas de garde exclusive, car le parent concerné paie l'impôt dessus et l'autre le déduit de ses impôts.

## DES SOLUTIONS COLLABORATIVES

Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide intergénérationnelle pour favoriser les modes de garde. Il est important de développer les deux car tous les parents ne sont pas à l'aise avec les réseaux numériques.

Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide entre parents pour favoriser les modes de garde.

## LES FRAIS DE GARDE ET D'ACCUEIL NE SONT PAS DIRECTEMENT CORRÉLÉS AUX REVENUS ET DÉPENDENT PRINCIPALEMENT

Du niveau de connaissance des dispositifs.

Des moyens d'agir.

Des dispositifs adaptés aux personnes.

Du rapport des institutions aux familles.

Du genre.

## DU TEMPS QUI MANQUE POUR TOUT

Plus de 50 % des familles monoparentales ne sont pas parties en vacances les deux dernières années précédant l'enquête.

Les familles monoparentales d'accord peu de temps pour elles (moins de 2 heures par semaine en moyenne), avec des différences notables entre les genres et le statut de garde des parents.

40 % des familles sont toujours ou souvent accompagnées de leur enfant lors des démarches de santé ou administratives.

Toutes variables confondues, les familles en garde partagée sont celles qui ont le plus de temps libre pour elles, surtout plus en vacances et ont davantage de loisirs avec ou sans leurs enfants.

## INÉGALITÉS SOCIALES, DISCRIMINATIONS ET MONOPARENTALITÉS

À situation sociale équivalente, le lieu et la structure d'habitation vont influencer sur le cadre de vie des familles monoparentales.

Les familles à faibles revenus courent après le temps et l'argent.

Le confinement a fortement touché ces familles.

Le recours aux aînés pour garder leurs frères et sœurs augmente les inégalités sociales et scolaires.

Le handicap, que le parent ou l'enfant soit porteur, implique une grande détresse.

# LES PRÉCONISATIONS

## LE RAPPORT AUX USAGERS ET USAGÈRES

Accompagner à la dématérialisation des documents, et favoriser l'humanisation des interfaces. Le numérique ne remplace pas vos habitudes des personnes vivant en milieu rural et dans les QPV.

Écouter les attentes téléphoniques trop longues et impersonnelles qui découragent les parents, ainsi que les services payants.

## LE DROIT AU REPOS ET AUX VACANCES

Favoriser les dispositifs en matière de décharges associatives. Seules les personnes se rendant dans les associations caritatives en bénéficiant. Des pontonniers dans les lieux publics identifiés, les professionnels de la CAF notamment, pourraient toucher certaines familles isolées.

Laisser le choix des dates de départ en vacances pour les personnes en garde alternée (sur cela certaines parties des priorités de vacances lorsque ce n'est pas la bonne semaine du parent).

Clarifier le montant des aides allouées par la CAF.